

PALATINE OPPORTUNITE 6 - 12 MOIS

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2022



PALATINE OPPORTUNITES 6 – 12 MOIS

OPCVM

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCES LIBELLES EN EURO

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

29/12/2023

- I - CARACTERISTIQUES

► OPCVM d'OPC : inférieur à 10% de l'actif net

▶ Objectifs de gestion et stratégie d'investissement :

Le Fonds cherche à obtenir une performance égale à celle de l'indicateur de référence, 80% €STR capitalisé + 20% Bloomberg EuroAggregate Corporate 1-3 ans, sur l'horizon de placement de 6 à 12 mois. Il investit dans des obligations, des titres de créance et des instruments du marché monétaire. PALATINE OPPORTUNITES 6 - 12 MOIS promeut des caractéristiques environnementales et sociales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, conformément à l'article 8 du Règlement SFDR, il contiendra une proportion minimale de 30% d'investissements durables ayant un objectif environnemental. L'objectif environnemental que ce fonds entend partiellement atteindre est de sélectionner des valeurs qui contribuent aux objectifs du développement durable en lien avec l'environnement sans que l'investissement nuise de façon significative à un objectif environnemental ou social. Le fonds s'attache aussi à investir dans des sociétés qui suivent de bonnes pratiques de gouvernance. Enfin, le fonds prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs. L'objectif extra financier vise à pousser les entreprises vers une démarche de progrès en termes de pratiques ESG en engageant un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration détaillés et suivis dans le temps.

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner des titres analysés en interne comme étant Investment Grade, libellés principalement en euro et émis par des émetteurs situés essentiellement dans la zone OCDE. La répartition entre dette publique et dette privée et la répartition par pays varient selon les choix discrétionnaires de la gestion.

L'intégration de critères ESG contribue à enrichir encore l'approche d'investissement sur les taux. Tous les émetteurs (corporates et souverains) font l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative dans le cadre d'un processus de notation qui s'appuie sur l'équipe d'analystes ESG interne et les données des sociétés de notation extrafinancière comme Vigeo-Eris et Ethifinance (pour les petites et moyennes entreprises françaises).

Le processus d'analyse ESG interne privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur (« best-in-universe »), tandis que l'équipe de gestion fait progresser les émetteurs dans la durée à travers la politique d'engagement de PAM. L'application du filtre ESG permet de réduire l'univers d'investissement de plus de 20%. Les instruments de maturité supérieure à 2 ans représentent au minimum 20% de l'actif net du FCP sans excéder 3 ans. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 0,50. L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture, pour ajuster l'exposition, en substitution d'une détention directe de titres. La gestion pourra notamment exposer le portefeuille au risque de taux indifféremment à la hausse ou à la baisse des taux dans la limite de la fourchette de sensibilité. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : supérieur à 1 an.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est composé de 80% €STR capitalisé + 20% Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans.

L'€STR (Euro Short-Term Rate) est le taux moyen des opérations au jour le jour sur le marché interbancaire en euro et est calculé chaque jour par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié par la Fédération Bancaire Européenne.

Les informations sur ce taux sont notamment disponibles sur le site internet de la BCE https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

L'administrateur de l'indice bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement Benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

L'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans mesure le marché des obligations à taux fixe émises par des sociétés industrielles, publiques et financières, libellées en euros et de qualité Investment Grade.

Bloomberg Index Services Limited (BISL) est un administrateur d'indices basé au Royaume Uni, autorisé sous l'article 34 du règlement Benchmark du UK et référencé sur le registre de la FCA à l'adresse suivante : https://register.fca.org.uk/s/firm?id=0010X00004KQp6CQAT

Jusqu'au 31/12/2020, BISL était inscrit sur le registre d'administrateurs d'indices tenu par l'ESMA (art.36 du Règlement UE 2016/1011). Depuis le Brexit, BISL ne figure plus sur ce registre mais, en tant qu'indice de pays tiers, la période transitoire pour s'y faire à nouveau référencer court jusqu'au 31/12/2023 (art.51 révisé du Règlement UE 2016/1011).

Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Palatine Asset Management dispose d'un plan d'action interne qui sera mis en oeuvre en cas de modification substantielle ou de cessation de l'indice de référence.

▶ Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation de l'OPCVM, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

<u>Risque de taux</u>: l'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du FCP, ici compris dans une fourchette de 0 à 0,5. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 0,50 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux d'intérêt, par une baisse de 0,50% de la valorisation du FCP.

Risque de perte en capital: l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

<u>Risque de crédit</u>: le FCP peut être totalement exposé au de crédit sur les émetteurs. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser, voire devenir nulle et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

<u>Risque de change</u>: le risque de change est le risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du fonds peut baisser du fait de l'évolution des cours des devises autres que l'euro. Ce risque reste accessoire, le risque de change supporté étant de 0,50 % maximum.

<u>Risque de contrepartie</u>: le FCP peut avoir recours à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent le FCP à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative du FCP.

<u>Risque lié au recours aux dérivés</u>: le FCP peut avoir recours à des dérivés ce qui peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels il est investi.

<u>Risque lié à la gestion discrétionnaire</u>: Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de taux. Il existe un risque que le FCP ne soit pas, à tout moment, investi sur les marchés de taux les plus performants et que le gérant ne sélectionne pas les titres de créances les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

<u>Risque opérationnel</u> : le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels il investit.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Lors de sa réunion du 14 décembre, la BCE a laissé à nouveau ses taux directeurs inchangés (taux «refi» à 4.50%, taux de facilité de prêt marginal 4.75% et taux de facilité de dépôt à 4.00%). Ainsi après dix hausses consécutives de ses taux directeurs depuis juillet 2022 dont le cumul a atteint 450bps, soit la plus forte progression des taux directeurs depuis la création de l'euro en 1999 en un laps de temps aussi court, la Banque Centrale a décidé de marquer une seconde pause après celle de fin octobre. Le taux de dépôt, qui fait référence, se situe au plus haut depuis la création de la BCE en 1999. En outre, en qui concerne les divers plans d'achats d'actifs dans le marché, il a été indiqué que l'Institut ne va plus

réinvestir que de moitié, soit 7,5 Mds € par mois en moyenne à compter de juillet 2024, soit six mois plus tôt que prévu, la dette acquise dans le cadre du plan d'urgence contre la pandémie (« PEPP ») lancé en 2020. En outre ces réinvestissements s'arrêteront fin 2024. Enfin la BCE continue d'évaluer régulièrement l'impact des échéances passées et à venir des TLTRO dont l'encours résiduel s'élève à près de 450Mds€ dont 250Mds€ en mars 2024.

Le risque toujours latent d'une nouvelle crise bancaire, le ralentissement acté de la croissance économique de la zone euro, les difficultés patentes du secteur immobilier, une instabilité géopolitique accrue découlant de deux conflits armés majeurs, la décrue récente de l'inflation et un début d'affaiblissement du marché du travail sont probablement à l'origine de cette décision comme de la précédente. Dans ce contexte, les marchés ont accentué en décembre leurs anticipations tant en termes de raccourcissement de l'horizon de baisse des taux directeurs (dès mars ou avril 2024 selon certains) que d'ampleur de ces baisses cumulées d'ici à la fin de l'année (jusqu'à 150bps évoqués). Or, dans son communiqué, la BCE a précisé que si «le ralentissement de l'inflation sous-jacente (hors prix volatils d'énergie et des matières premières) s'est poursuivi» depuis octobre, en revanche «les tensions sur les prix restent soutenues, en raison principalement d'une croissance dynamique des coûts unitaires de main-d'oeuvre». La BCE semble toujours redouter une nouvelle flambée des prix de l'énergie sur fond de tensions géopolitiques, notamment au Proche-Orient et continue de s'inquiéter aussi des hausses de salaires qui pourraient alimenter un rebond des prix. Toutefois, elle n'estime plus que l'inflation va « toujours rester trop forte pendant une trop longue période » au regard de son objectif de 2%, selon la formule qui était répétée depuis septembre 2022.

En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, on rappellera qu'en 2020 le PIB avait chuté de -6.4% à raison de la « crise covid » et qu'en 2021, avec +5.2% de croissance, le PIB de la zone euro n'avait pas été aussi élevé depuis très longtemps. En 2022, malgré les interrogations sur les impacts du conflit russo-ukrainien sur l'activité économique, la croissance de la zone euro s'est finalement quand même affichée en hausse à +1.8%. En revanche la croissance décélère franchement en 2023. Ainsi, selon Eurostat, le PIB du 1er trimestre 2023 s'est affiché à +0.1% en rythme trimestriel (+1.3% en glissement annuel), celui du 2ème trimestre également à +0.1% en rythme trimestriel (+0.6% en glissement annuel) et celui du 3ème trimestre passe en territoire négatif à -0.1% (+0% en glissement annuel). En ce qui concerne l'indice PMI Markit composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, il s'affiche en baisse en décembre à 47 contre 47.6 en novembre et se situe donc pour le 7ème mois consécutif sous le seuil des 50, frontière entre croissance et récession. L'indice PMI du secteur des services s'affiche en baisse à 48.1 en décembre contre à 48.7 en novembre et celui du secteur industriel demeure inchangé à 44.2 en décembre comme en novembre. Ces deux indices demeurent donc tous les deux nettement sous le seuil des 50. La croissance de la zone euro continue donc d'être clairement menacée.

Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, rappelons qu'elle a atteint son pic en octobre 2022 en rythme annuel à +10.6% (niveau le plus élevé enregistré par l'office européen des statistiques depuis le début de la publication de l'indicateur en janvier 1997) avant de se replier régulièrement par la suite. En novembre elle a enregistré une nouvelle baisse à +2.4% contre +2.9% en octobre se rapprochant donc des 2% cibles d'équilibre de moyen-terme de la BCE. Meilleur qu'attendu, il s'agit de son niveau le plus bas depuis août 2021. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence des banquiers centraux, a, elle aussi, reculé en novembre à +3.6% contre +4.2% en octobre, son niveau le plus bas depuis mai 2022. Or c'est bien l'évolution de cette inflation sous-jacente qui préoccupe en premier lieu la BCE. Cette baisse notable de l'inflation, bien qu'essentiellement due à des effets de base sur les prix des produits pétroliers, crédibilise la normalisation de la politique monétaire entreprise par la BCE depuis plus d'un an même si le retour sur les 2% n'est pour l'instant pas vu avant 2025. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il a légèrement augmenté en septembre à 6.5% contre 6.4% en août. Il demeure donc toujours très proche de son plus bas niveau du mois d'août jamais enregistré depuis le début de la série statistique en 1998, juste avant le lancement officiel de l'euro en janvier 1999 et se situe donc très nettement en-dessous de son niveau prépandémique de 7.4% en février 2020. Certes si le ralentissement de la croissance commence à peser sur l'emploi, la moyenne des progressions salariales en zone euro en 2023 pour 2024 devrait être voisine des 5% pouvant faire craindre à un effet de second tour sur l'inflation.

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, en hausse quasi-continue depuis début 2021 jusqu'au début du mois de mars 2023, ils se sont par la suite violemment retournés à la baisse fin mars en réaction à l'émergence de la crise bancaire originée par la faillite de certaines banques régionales américaines (« flight to quality »). Ils avaient depuis repris le chemin de la hausse pour atteindre leur plus haut annuel début octobre mais les mois de novembre et décembre auront enregistré une baisse spectaculaire. Ainsi, le taux du Bund 10 ans est passé de +2.44% fin novembre à +2.02% fin décembre (plus bas historique à -0.86% début mars 2020 et plus haut à 2.97% début octobre 2023) et a baissé de 54 points de base sur l'année 2023. Il en va de même pour le taux du BTP italien 10 ans qui est passé de +4.22% fin novembre à +3.68% fin décembre (plus bas historique à +0.52% mi-décembre 2020 et plus

haut à +4.98% mi-octobre 2023). Il en a été de même pour les taux obligataires français à 10 ans passant de +3.02% fin novembre à +2.55% fin décembre. Cette forte détente des taux obligataires de la zone euro trouve son origine dans des anticipations accrues de ralentissement de la croissance économique de la zone euro, de tendance baissière de l'inflation et d'anticipations de rapprochement de l'horizon de baisse des taux directeurs BCE. Toutefois les risques de nouvelle hausse des prix des produits pétroliers dû au risque d'extension du nouveau conflit proche-oriental peuvent à tout moment remettre en cause ce scenario. L'arrêt du fret en Mer Rouge en est peut-être un premier signe.

En ce qui concerne les spreads de crédit court-terme des émetteurs bancaires, après s'être considérablement accrus en avril et mai 2020 suite à la crise sanitaire, ils n'ont cessé de se réduire au cours des mois qui ont suivi jusqu'à repasser en territoires négatifs et atteindre des niveaux bien inférieurs à ceux d'avant crise. Mais le revirement de politique monétaire de la BCE ainsi que le conflit russo-ukrainien ont refait partir ces spreads très sensiblement à la hausse dès début 2022. La moyenne mensuelle des spreads à l'émission contre Ester des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises a très légèrement baissé passant de +7.3bps en novembre à +7bps en décembre (plus haut à +25.6bps en mai 2020 et plus bas à -5.6bps en décembre 2021). Ainsi la négativité des spreads de crédit à l'émission offerts par les banques sur leurs certificats de dépôts courts observée fin 2021 qui témoignait de leur total désintérêt à emprunter sur le marché monétaire n'est plus de mise et la normalisation des politiques monétaires des banques centrales (dont les remboursements en cours des TLTRO) ont fait au contraire retrouver aux banques une réelle appétence à lever des ressources sur le court terme, le passage de fin d'année n'ayant pas entraîné de la part de celles-ci ni intérêt accru ni absence d'intérêt.

Pour ce qui est de l'écart mensuel moyen entre l'Euribor 3 mois et le swap à 3 mois contre Ester, qui mesure le coût de la liquidité interbancaire sur cette durée, après avoir culminé à +29.5bps en avril 2020 au plus fort de la crise sanitaire, il s'est ensuite effondré pour passer en territoire négatif pour la 1ère fois en décembre 2021 à -0.2bp traduisant alors l'absence totale d'intérêt des banques à emprunter du cash sur le passage de fin d'année. En 2022, ce spread avait très sensiblement remonté pour atteindre +11.2bps en juin (euribor 3 mois anticipant les remontées de taux BCE). Cependant dès juillet il avait commencé à se replier et est même repassé en territoire négatif courant dernier trimestre 2022 atteignant en décembre -3.6bps traduisant alors un nouveau désintérêt des banques à lever du cash dans le marché sur le passage de fin d'année 2022. Rappelons-nous qu'il avait atteint un plus bas historique à -10.7bps en février. Depuis ce spread est repassé faiblement en territoire positif. Cela traduit un certain regain d'intérêt des banques de la zone euro à lever du cash sur le court terme dans un contexte de remboursements des TLTRO 3 (montant total s'élevant initialement à 1100Mds€) dont le remboursement final est prévu pour décembre 2024. Ainsi cet écart est passé de +6bps en novembre à +4bps en décembre principalement à raison d'anticipation du rapprochement de l'horizon de baisse de taux reflétée par les swaps suite à l'importante baisse de l'inflation d'octobre et novembre.

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTRAXX Europe 5 ans Corporate IG « générique », représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens « investment grade », a été orienté à la baisse sur l'année 2023 passant de 91 points de base en début d'année à 58 points de base à fin décembre. Il se situe donc maintenant très en dessous de son niveau prévalant le 23 février 2022, veille de l'entrée des troupes russes en Ukraine, à +71bps. On rappellera également les plus hauts atteints par cet indice durant ce conflit fin septembre 2022 à +138bps. Or il est patent que tant le conflit russo-ukrainien qui s'installe dans la durée que le nouveau conflit israélopalestinien qui s'est déclaré début octobre sont porteurs de risques d'extension et donc de potentialités de fort ralentissement économique. De fait l'activité de la zone euro se révèle déjà extrêmement faible. Enfin le nombre de déclarations de faillites d'entreprises dans les pays de l'Union Européenne (UE) a augmenté au 2ème trimestre 2023 atteignant son niveau le plus élevé depuis le début de la collecte des données en 2015 selon Eurostat. Ces bas niveaux de spreads de crédit peuvent donc apparaître paradoxaux. On pourra cependant relever le très net ralentissement des émissions primaires courant décembre obligeant les investisseurs à se reporter sur le marché secondaire et à le renchérir. Cela milite pour observer une certaine prudence relativement à l'évolution des spreads de crédit dans les prochaines semaines sachant notamment que le marché primaire devrait être actif dès le début de l'année.

Le fonds présente une performance de +0,55% sur le mois de décembre quand l'indicateur de performance délivre +0,50%. La sensibilité ressort à 0,39. Le fonds a bénéficié de son positionnement long sur les taux et sur le crédit. En effet sur le mois le fort « rallye » vu sur les taux souverains et également sur les spread de crédit a contribué pleinement à la performance.

La performance du fonds Palatine Opportunités 6-12M est de **4,08%** pour la part I et **4,06%** pour la part R comparé à l'indicateur de référence qui délivre 3,65%, soit un différentiel de performance positif respectivement de 43 et 41 points de base.

Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2023, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés

Montant des actifs engagés

- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2023, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

<u>V – EXPOSITION SOUS-JACENTE ATTEINTE AU TRAVERS DES INSTRUMENTS</u> FINANCIERS DERIVES

Au 29/12/2023:

√ position vendeuse de 420 contrats Euro Schatz 03/2024 en couverture de 60% de l'actif;

VI - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- Tarification

- Confidentialité

- Qualité de l'exécution

- Organisation de réunions avec les émetteurs

- Qualité des analyses

Qualité du back – office

- Qualité du conseil

- Traitement des litiges

- Capacité à intervenir dans des situations spéciales

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2023 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) Annexe ESG: Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019

ex act. 173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC.

L'analyse des critères ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) permet d'évaluer la démarche RSE des entreprises. Notre démarche ESG se matérialise par une politique d'intégration des risques de durabilité et l'intégration dans notre gestion des critères environnementaux sociaux et de gouvernance.

Palatine AM est convaincu que la prise en compte de ces critères ESG est source de performance financière sur le long terme. Cette démarche permet d'associer toutes les équipes de la société de gestion.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com.

2) Déploiement au niveau du fonds.

Le fonds applique les listes d'exclusion de PALATINE AM.

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales à travers l'intégration dans sa stratégie d'investissement de critères ESG.

Depuis juillet 2022, le processus d'analyse ESG privilégie les émetteurs (corporates et/ou souverains) les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur («Best-In-Universe»). Un minimum de 20% des émetteurs les plus mal notés de l'univers d'investissement de départ est exclu.

Le produit financier réalise une part d'investissement durables ayant un objectif environnemental pour laquelle il s'assure du respect du principe de DNSH et d'une bonne gouvernance d'au moins 10%.

Règlement SFDR - Règlement TAXONOMIE

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental."

PALATINE OPPORTUNITES 6-12 mois promeut des caractéristiques environnementales et sociales et, bien qu'elle n'ait pas pour objectif l'investissement durable, conformément à l'article 8 du Règlement SFDR, elle contiendra une proportion minimale de 10% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

L'annexe périodique SFDR figure à la fin de ce rapport.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de

gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (30 collaborateurs fin de période / 28 ETP) a représenté 3 027 K€, et se décompose pour 2 354 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 673 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VII - PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
DE0001102382	BUND 1% 15/08/25	Achat d'obligations	13/02/2023	1 200 000 000	11 588 893
FR0127921288	BTF 10/01/2024 0,00 %	Achat TCN	19/09/2023	10 000 000	9 884 763
DE0001102382	BUND 1% 15/08/25	Vente d'obligations	08/09/2023	900 000 000	8 663 400
XS0942172296	EIB 2% 14/04/23 *EUR	Vente d'obligations	16/01/2023	8 000	8 121 501
FR0127921288	BTF 10/01/2024 0,00 %	Vente TCN	17/10/2023	7 000 000	6 939 297
DE0001102374	BUND 0.5% 15/02/25	Vente d'obligations	13/02/2023	700 000 000	6 702 570
FR0014007TY9	OAT 0% 25/02/25	Vente d'obligations	23/02/2023	7 000 000	6 598 620
FR0128101252	NEU CP BOUYGUES 13/09/2023 PRECOMPTE	Achat TCN	08/09/2023	6 500 000	6 496 639
XS1814402878	LEASEPL CO 1% 02/05/23 *EUR	Vente d'obligations	14/04/2023	5 000	5 043 195
XS1814402878	LEASEPL CO 1% 02/05/23 *EUR	Achat d'obligations	22/02/2023	5 000	5 021 822

VIII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 29/12/2023 : - Obligation = 0,68 % de l'actif net

- OPCVM = 9,81 % de l'actif net

IX - INFORMATIONS PARTICULIERES

CHANGEMENTS INTERVENUS :

Néant.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

A compter du 2 janvier 2024, la gestion financière sera déléguée à Ostrum Asset Management dans le cadre d'un partenariat stratégique et afin de bénéficier de ses capacités d'analyse crédit. Palatine Asset Management et Ostrum Asset Management appartiennent au même groupe (BPCE).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852"

Dénomination du produit : PALATINE OPPORTUNITE 6-12 MOIS

Identifiant d'entité juridique : 9695008N0N5BLJX7SD36

Caractéristiques environnementales et sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?						
00 □ OUI	OO ⊠ NON					
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %	☑ II promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 44,16% d'investissement durables.					
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxonomie de l'UE.					
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxonomie de l'UE. ☐ ayant un objectif social.					
☐ II a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %	☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durables.					

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

PALATINE OPPORTUNITE 6 – 12 MOIS a promu des caractéristiques environnementales sur la période.

Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales a donc été effectuée au 31/03/2023, au 30/06/2023, au 30/09/2023 et au 31/12/2023.

O Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

Indicateurs	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusions	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min.	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de réduction de l'univers d'investissement	20,27%	20,42%	22,.35%	20%	20,23%
Pourcentage de valeurs investies ayant de bonnes pratiques de gouvernance	44,37%	45,63%	47,44%	97,81%	58,81%
Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des NU	44,37%	45,63%	47,50%	84,90%	55,60%
Pourcentage de valeurs respectant le DNSH	36,70%	39,18%	46,43%	59,18%	45,37%

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

1. Entreprises:

to disease	31/03/2023		30/06/2023		30/09/2023		31/12/2023		Moyenne périodes	
Indicateur	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (sur 20)	10,61	10,85	11,98	10,96	12,06	11	11,93	11,02	11,65	10,96
Contribution ODD6 (de -1 à +1)	0,29	0,23	0,35	0,25	0,34	0,24	0,39	0,25	0,34	0,24
Contribution ODD7 (de -1 à +1)	0,37	0,24	0,36	0,25	0,36	0,25	0,45	0,31	0,39	0,26
Contribution ODD12 (de -1 à +1)	0,39	0,30	0,42	0,32	0,39	0,31	0,46	0,35	0,42	0,32
Contribution ODD13 (de -1 à +1)	0,47	0,28	0,43	0,29	0,40	0,30	0,44	0,34	0,44	0,30

Souverains

Indicateur	31/03/2023 30/06/2023		30/09/2023		31/12/2023		Moyenne périodes			
	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE
Intensité carbone (en TCO2e/MeurPIB)*	344,79	534,18	338,76	534,18	276,35	534,18	370,95	534,18	332,71	534,18
Nombre de pays en violation des traités internationaux	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1

O ... Et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	Moyenne 2T -	31/12/2022	Moyenne 4T - 31/12/2023		
mulateur	Fonds	Indice	Fonds	Indice	
Note ESG (sur 20)	11,63	10,81	11,65	10,96	
Contribution ODD6 (de -1 à +1)	0,22	0,22	0,34	0,24	
Contribution ODD7 (de -1 à +1)	0,29	0,23	0,39	0,26	
Contribution ODD12 (de -1 à +1)	0,31	0,29	0,42	0,32	
Contribution ODD13 (de -1 à +1)	0,34	0,27	0,44	0,30	

O Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds PALATINE OPPORTUNITE 6-12 MOIS avait comme objectif d'investissement durable environnemental :

- 1- Sélectionner des entreprises dont l'activité ne porte pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité :
 - a. 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion sectorielles de Palatine AM
 - b. 45,37% des entreprises investies ont passé les filtres de vérification du DNSH de Palatine AM.
- 2- Investir dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable : 100% des valeurs qualifiées de durables ont eu une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des Nations Unies.

O Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au cours de la période (moyenne des 4 trimestres), les principales incidences négatives du fonds ont été les suivantes :

Corporates						
		Valeurs	Couvertures			
	Émissions de GES de niveau 1	12 793,68	86,82%			
	Émissions de GES de niveau 2	2 601,35	86,82%			
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 3	251 211,99	86,21%			
	Émissions totales de GES	266 607,02	86,21%			
2. Empreinte carbone		1 859,65	86,21%			
3. Intensité de GES des sociétés	bénéficiaires des investissements	1 610,27	91,10%			
 Exposition à des sociétés active combustibles fossiles 	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles					
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation	57,35	86,82%			
	Production	1,66	86,82%			

Les principales
incidences négatives
correspondent aux
incidences négatives les
plus significatives des
décisions
d'investissement sur les
facteurs de durabilité liés
aux questions
environnementales,
sociales et de personnel,
au respect des droits de
l'homme et à la lutte
contre la corruption et les
actes de corruption.

	Nace A	0,10771	23,44%
	Nace B	0,42415	5,41%
	Nace C	0,39275	93,72%
	Nace D	1,43951	99,06%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort	Nace E	2,83212	100,00%
impact climatique	Nace F	3 831,40274	100,00%
	Nace G	0,04572	100,00%
	Nace H	0,08789	80,08%
	Nace L	0,14719	49,55%
7. Activités ayant une incidence sur le plan de la biodiversité	négative sur des zones sensibles	-	-
8. Rejets dans l'eau		0,0183	86,39%
9. Ratio de déchets dangereux e	et de déchets radioactifs	0,73	86,82%
10. Violations des principes du p des principes directeurs de l'OC multinationales	pacte mondial des Nations unies et EDE pour les entreprises	0	100,00%
11. Absence de processus et de permettant de contrôler le respe des Nations unies et des princip l'intention des entreprises multir	0	81,90%	
12. Écart de rémunération entre	hommes et femmes non corrigé	0,13	86,52%
13. Mixité au sein des organes o	de gouvernance	37,44	91,31%
	troversées (mines antipersonnel, chimiques ou armes biologiques)	0	100,00%
	Souverains		
15. Intensité de GES		332,71	100,00%
16. Pays d'investissement conn sociales	0	100,00%	
	Immobiliers		
17. Exposition à des combustibl immobiliers	es fossiles via des actifs		
18. Exposition à des actifs immo énergétique			
	Additionnels - Tableau 2 & 3		
II.2. Émissions de polluants atm	osphériques	0,36	86,82%
III.15. Absence de politique de le de corruption	utte contre la corruption et les actes	4,1	82,33%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des NU se fait en plusieurs étapes : Au cours de la période :

- Gestion des controverses : aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains.
- Compliance des entreprises investies aux principes des NU ou de l'OCDE : le portefeuille a détenu en moyenne 73,38% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : 95,9% des sociétés investies au sein du fonds ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
- o Notation ESG: La note ESG moyenne est 11,65/20.

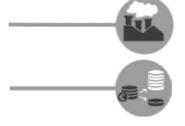
Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 45,37%.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 31/12/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS (I)	Activités financières et d'assurance	6,35 %	FR
NEU MTN EIFFAGE 12/02/2024 EURIBOR 3 MONTHS 45 bps	Construction	4,24 %	FR
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ANS (I)	Activités financières et d'assurance	3,48 %	FR
ELOFR 2.625 30/01/24	Activités financières et d'assurance	2,15 %	FR
NEU CP PLASTIC OMNIUM 02/02/2024 PRECOMPTE	Industrie manufacturière	1,80 %	FR



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/01/2023 au 31/12/2023

NEU CP SOCIETE BIC 12/02/2024 PRECOMPTE	Industrie manufacturière	1,80 %	FR
NEU CP SOPRA STERIA GROUP 19/03/2024 PRECOMPTE	Information et communication	1,79 %	FR
NEU CP AVRIL 22/03/2024 PRECOMPTE	Agriculture, sylviculture et pêche	1,79 %	FR
ORSTED 3.625% 03/01/26	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,74 %	DK
BACR 3.375% 04/02/25	Activités financières et d'assurance	1,54 %	GB
L OREAL 3.125% 19/05/25 *EUR	Industrie manufacturière	1,53 %	FR
FE NEW NV 1.50% 27/05/25 *EUR	Industrie manufacturière	1,24 %	NL
ERFFP 3.75% 17/07/26	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,24 %	LU
THALES 4% 18/10/25 *EUR	Industrie manufacturière	1,23 %	FR
DIAGEO FIN 3.50% 26/06/25 *EUR	Industrie manufacturière	1,23 %	GB

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/09/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS (I)	Activités financières et d'assurance	6,46 %	FR
BTF 10/01/2024 0,00 %	Administration publique	5,31 %	FR
NEU MTN EIFFAGE 12/02/2024 EURIBOR 3 MONTHS 45 bps	Construction	3,78 %	FR
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ANS (I)	Activités financières et d'assurance	3,41 %	FR
OAT 1% 25/11/25	Administration publique	2,58 %	FR
NEU CP EDF 04/10/2023 PRECOMPTE	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,15 %	FR
ELOFR 2.625 30/01/24	Activités financières et d'assurance	1,90 %	FR
NEU CP ILIAD 05/10/2023 PRECOMPTE	Information et communication	1,61 %	FR
NEU CP SOPRA STERIA GROUP 19/10/2023 PRECOMPTE	Information et communication	1,61 %	FR
NEU CP AVRIL 23/10/2023 PRECOMPTE	Agriculture, sylviculture et pêche	1,61 %	FR
NEU CP SIEMENS ENERGY FINANCE BV 20/12/2023 PRECOMPTE	Industrie manufacturière	1,60 %	NL
ORSTED 3.625% 03/01/26	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,52 %	DK
VIVFP 1 ? 11/24/23	Information et communication	1,40 %	FR
BACR 3.375% 04/02/25	Activités financières et d'assurance	1,36 %	GB
GSACHS G Eurib3 07/02/25 *EUR	Activités financières et d'assurance	1,36 %	US

 $Liste \ des\ 15\ investissements\ principaux\ du\ produit\ financier\ ou\ 50\%\ des\ principaux\ investissements\ au\ 30/06/2023\ :$

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS (I)	Activités financières et d'assurance	7,06 %	FR
BUND 1% 15/08/25	Administration publique	4,87 %	DE
NEU MTN EIFFAGE 12/02/2024 EURIBOR 3 MONTHS 45 bps	Construction	3,66 %	FR
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ANS (I)	Activités financières et d'assurance	2,74 %	FR
OAT 1% 25/11/25	Administration publique	2,68 %	FR
CASH EUR	-	2,42 %	
CD BFCM 02/08/2023 EONIA-OIS 22 bps	Activités financières et d'assurance	2,27 %	FR
NEU MTN SOFIPROTEOL 21/09/2023 EURIBOR 3 MONTHS 68 bps	Activités financières et d'assurance	2,24 %	FR
NEU MTN BELLON SA 28/09/2023 EURIBOR 3 MONTHS 90 bps	Hébergement et restauration	2,24 %	FR
NEU MTN NEXITY 06/09/2023 EURIBOR 3 MONTHS 130 bps	Activités immobilières	2,03 %	FR
ELOFR 2.625 30/01/24	Activités financières et d'assurance	1,68 %	FR
NEU CP SSE PLC 23/08/2023 PRECOMPTE	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,67 %	GB
NEU CP ILIAD 05/09/2023 PRECOMPTE	Information et communication	1,67 %	FR
ORSTED 3.625% 03/01/26	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,58 %	DK
GSACHS G Eurib3 07/02/25 *EUR	Activités financières et d'assurance	1,41 %	US

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/03/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS (I)	Activités financières et d'assurance	7,49 %	FR
BUND 1% 15/08/25	Administration publique	6,01 %	DE
NEU MTN EIFFAGE 12/02/2024 EURIBOR 3 MONTHS 45 bps	Construction	3,37 %	FR
LEASEPL CO 1% 02/05/23 *EUR	Activités financières et d'assurance	2,60 %	NL
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ANS (I)	Activités financières et d'assurance	2,51 %	FR

OAT 1% 25/11/25	Administration publique	2,48 %	FR
NEU MTN BELLON SA 28/09/2023 EURIBOR 3 MONTHS 90 bps	Hébergement et restauration	2,07 %	FR
NEU MTN SOFIPROTEOL 21/09/2023 EURIBOR 3 MONTHS 68 bps	Activités financières et d'assurance	2,07 %	FR
CD BFCM 02/08/2023 EONIA-OIS 22 bps	Activités financières et d'assurance	2,06 %	FR
NEU CP FINANCIERE AGACHE 27/04/2023 PRECOMPTE	Activités financières et d'assurance	2,06 %	FR
NEU MTN NEXITY 06/09/2023 EURIBOR 3 MONTHS 130 bps	Activités immobilières	1,87 %	FR
GSACHS G Eurib3 30/04/24 *EUR	Activités financières et d'assurance	1,56 %	US
NEU CP ARVAL SERVIC LEASE 11/04/2023 PRECOMPTE	Activités de services administratifs et de soutien	1,55 %	FR
NEU CP EDF 19/04/2023 PRECOMPTE	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,54 %	FR
NEU CP SSE PLC 23/05/2023 PRECOMPTE	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,54 %	GB

L'allocation des actifs décrit la part des investissements

dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères

à l'électricité d'origine

de 2035.

des déchets.

applicables au gaz fossile

comprennent des limitations des émissions et le passage

intégralement renouvelable ou à des carburant à faible

teneur en carbone d'ici à la fin

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles

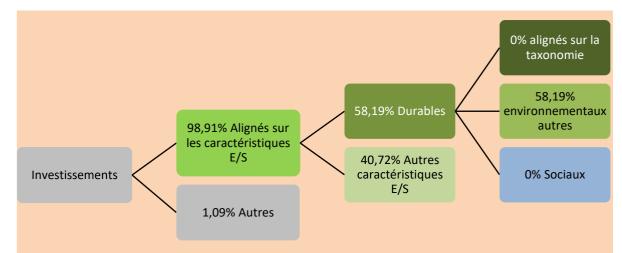
complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier a investi en moyenne 44,16% de son actif dans des investissements alignés à son objectif environnemental.

O Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au 31/12/2023 été la suivante :



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues parle produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation

Les activités habilitantes

d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires

sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

O Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Activités financières et d'assurance
- Industrie manufacturière
- Administration publique
- Activités de services administratifs et de soutien
- Information et communication
- Construction
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Hébergement et restauration
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Transports et entreposage
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles



la taxonomie de l'UE1?

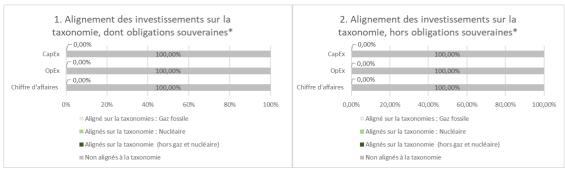
Ce produit financier n'entend pas réaliser d'investissements durables environnementaux alignés à la taxonomie de l'UE.

O Le produit financier a-t-il investit dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie ?

□ Oui□ Dans le gaz fossile□ Dans l'énergie nucléaire

⋈ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



^{*} Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?
 Non applicable.
- O Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Le symbole représente des

investissements durables ayant un objectif

environnemental qui ne

tiennent pas compte des

critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)

2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables sur le plan environnemental en moyenne sur la période est de 44,16% :

	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	Moyenne périodes
Investissements durables	35,96%	37,57%	44,90%	58,19%	44,16%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont 0,99% de devises et 0,10% d'OPCVM non alignés au 31/12/2023.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- o Filtre d'exclusions sectorielles et normatives : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine
- o Vérification du principe de DNSH de Palatine AM pour 45,37% des investissements effectués sur la période.
- o Filtre notation ESG :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conforme à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- 100% des valeurs investies ont une note ESG supérieure à la note seuil permettant une exclusion de 20% des moins bonnes valeurs. Cette note seuil a été revue trimestriellement tout au long de la période.
- Note ESG moyenne sur la période de 11,65, supérieure à celle de l'indice de référence qui est de 10,96.
- o Contribution positive à l'un des ODD environnementaux des Nations Unies : 55,60% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux définis par les Nation Unies.

Ainsi, au cours de la période, l'univers d'investissement du fonds a été réduit en moyenne de 20,23% sur la base de critères ESG.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

O En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

O Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

O Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ? Non applicable.

O Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ? Non applicable.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

mazars

61, rue Henri Regnault La Défense 92400 COURBEVOIE France

Tél: +33 (0)1 49 97 60 00 Fax: +33 (0)1 49 97 60 01

www.mazars.fr

FCP PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

FCP PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS

86, rue de Courcelles 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	165 256 877,34	174 330 073,94
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	99 879 637,56	104 628 212,2
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	99 879 637,56	104 628 212,2
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	48 829 141,60	52 863 641.73
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	42 878 017,94	52 863 641,73
Titres de créances négociables	42 878 017,94	52 863 641,73
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	5 951 123,66	0,00
Organismes de placement collectif	16 335 698,18	16 696 920,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	16 335 698,18	16 696 920,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,0
Autres organismes non européens	0,00	0,0
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	212 400,00	141 300,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	212 400,00	141 300,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	264 310,19	220 033,80
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	264 310,19	220 033,80
COMPTES FINANCIERS	1 333 511,23	6 468 870,49
Liquidités	1 333 511,23	6 468 870,49
TOTAL DE L'ACTIF	166 854 698,76	181 018 978,23

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	162 836 200,34	179 791 143,63
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-28 947,23	295 185,62
Résultat de l'exercice (a,b)	3 702 759,23	778 899,20
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	166 510 012,34	180 865 228,45
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	212 400,00	141 300,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	212 400,00	141 300,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	212 400,00	141 300,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	132 286,42	12 449,78
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	132 286,42	12 449,78
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	166 854 698,76	181 018 978,23

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	0,00	26 355 000,00
EURO SCHATZ 0324	44 748 900,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	148 415,02	9 087,55
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 378 165,53	424 442,28
Produits sur titres de créances	1 955 377,37	189 636,64
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	4 481 957,92	623 166,47
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	21 320,83
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	21 320,83
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 481 957,92	601 845,64
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	323 714,30	104 729,85
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 158 243,62	497 115,79
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-455 484,39	281 783,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	3 702 759,23	778 899,20

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Postes du bilan et opérations à terme ferme et conditionnelles :

- Les obligations libellées en devises européennes sont évaluées au cours de clôture du jour coté sur un marché central où elles sont inscrites, ou en fonction d'un cours calculé à partir d'un spread de marché reporté sur une courbe de taux de référence.
- Toutes les obligations (françaises et étrangères) sont valorisées avec un coupon calculé à J+2.

Les titres de créances négociables à moins de trois mois peuvent être évalués de façon linéaire. Ceux à plus de trois mois sont valorisés au prix du marché du jour.

- Les OPC sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.
- Les pensions livrées sont évaluées au prix du contrat (principal + intérêts).
- Les opérations réalisées sur les marchés à terme ferme et conditionnel sont évaluées sur les marchés français et étrangers au cours de clôture du jour Pour les opérations de change à terme, le report déport est amorti linéairement sur la période du contrat.
- Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont évalués à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal + intérêt) au taux du marché. Ce prix peut être corrigé du risque de signature.

Pour les contrats dont la durée de vie est ou devient inférieure à trois mois, les flux d'intérêt à verser et à recevoir sont linéarisés sur la durée de vie restant à courir.

La société de gestion procède à l'évaluation des instruments financiers, contrats, valeurs et dépôts dont le cours n'a pas été constaté ou qui n'ont pas fait l'objet de cotation le jour d'établissement de la valeur liquidative.

Engagements hors-bilan:

- Les contrats à terme ferme sont évalués à la valeur de marché.
- Pour les opérations à terme conditionnelles, l'évaluation à la valeur de marché résulte de la traduction en équivalent sous-jacent des contrats.
- Les bons de souscription et les warrants sont inscrits à l'actif du bilan :
- Les warrants sont considérés en engagement hors bilan au niveau du tableau d'exposition au risque action par leur traduction en équivalent d'actions sous-jacentes.
- Les bons de souscription peuvent être inclus dans le tableau d'exposition aux risques à leur valeur boursière ou traduits en équivalent sous-jacents.
- Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux/ Barème		
	Frais factures a FOPCVIVI	Assielle	Part I	Part R	
1 2	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,60% TTC maximum	1,10% TTC maximum	
3	Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*	Non significatif*	
4	Prestataires percevant des commissions de mouvement : La société de gestion et/ou le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	NEANT	NEANT	
5	Commission de surperformance	Actif net	30% TTC Maximum de la surperformance nette de frais au- delà de l'indicateur de référence (1)	30% TTC Maximum de la surperformance nette de frais audelà de l'indicateur de référence (1)	

^{*}OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC

Modalité de calcul de la commission de surperformance

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et supérieure à celle de son indicateur de référence sur la période d'observation, l'année civile. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire. L'indicateur de référence est composé de 80% €STR capitalisé + 20% Morningstar Eurozone Treasury Bond GR EUR 1-3 ans du 01/01/2022 au 30/06/2022 puis de 80% €STR capitalisé + 20% Bloomberg Euro-Aggregate Corporate 1-3 ans à compter du 01/07/2022.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sousperformance passée.

» Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sousperformances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022. A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 30% maximum de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

	Affectation du resultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	180 865 228,45	95 640 931,33
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	92 457 181,65	151 289 283,91
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-114 070 994,97	-66 160 121,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	854 623,90	44 210,13
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 144 833,01	-640 988,71
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 135 870,00	927 575,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-889 750,00	-161 440,00
Frais de transactions	-12 845,86	-5 181,48
Différences de change	0,01	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 510 988,55	-684 105,89
Différence d'estimation exercice N	2 832 038,61	-678 949,94
Différence d'estimation exercice N-1	678 949,94	-5 155,95
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-353 700,00	117 900,00
Différence d'estimation exercice N	-212 400,00	141 300,00
Différence d'estimation exercice N-1	-141 300,00	-23 400,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 158 243,62	497 115,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	50,33 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	166 510 012,34	180 865 228,45

^(*) Le 06/10/2022 Soulte de fusion relative à l'absorption du FCP PALATINE TAUX VARIABLE pour 50,33 \in .

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 960 708,11 88 918 929,45	6,58 53,40
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	99 879 637,56	59,98
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	5 951 123,66	3,58
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	7 044 049,25	4,23
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	26 883 407,72	16,14
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	8 950 560,97	5,38
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	48 829 141,60	29,33
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	44 748 900,00	26,87
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	44 748 900,00	26,87
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	88 918 929,45	53,40	0,00	0,00	10 960 708,11	6,58	0,00	0,00
Titres de créances	39 779 166,47	23,89	2 005 925,88	1,20	7 044 049,25	4,23	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 333 511,23	0,80
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	44 748 900,00	26,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(r)}$

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	11 020 718,77	6,62	21 155 842,10	12,71	67 703 076,69	40,66	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	46 856 319,85	28,14	1 972 821,75	1,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 333 511,23	0,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	44 748 900,00	26,87	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

 $^{(\}mbox{\ensuremath{^{'}}}\mbox{\ensuremath{}$

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	252 516,30
	Coupons et dividendes en espèces	11 793,89
TOTAL DES CRÉANCES		264 310,19
DETTES		
	Frais de gestion fixe	13 973,90
	Frais de gestion variable	118 312,52
TOTAL DES DETTES		132 286,42
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		132 023,77

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I		
Parts souscrites durant l'exercice	75 443,887	76 692 059,38
Parts rachetées durant l'exercice	-96 436,234	-98 569 834,34
Solde net des souscriptions/rachats	-20 992,347	-21 877 774,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	138 976,217	
Part PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS R		
Parts souscrites durant l'exercice	154 191,124	15 765 122,27
Parts rachetées durant l'exercice	-152 467,669	-15 501 160,63
Solde net des souscriptions/rachats	1 723,455	263 961,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	206 026,082	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	165 721,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	84 880,34
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,05
Frais de gestion variables acquis	37 213,03
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	22 154,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Frais de gestion variables provisionnés	8 760,54
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,05
Frais de gestion variables acquis	4 985,13
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

[«] Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			1 138 324,45
	FR001400HAC0	BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	1 138 324,45
TCN			0,00
OPC			16 335 698,18
	FR0010370528	PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans Part I	5 780 993,18
	FR0010377564	PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I	10 554 705,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			17 474 022,63

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	3 702 759,23	778 899,20
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 702 759,23	778 899,20

	29/12/2023	30/12/2022
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 228 565,35	694 359,99
Total	3 228 565,35	694 359,99

	29/12/2023	30/12/2022
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	474 193,88	84 539,21
Total	474 193,88	84 539,21

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-28 947,23	295 185,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-28 947,23	295 185,62

	29/12/2023	30/12/2022
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-25 097,97	261 775,79
Total	-25 097,97	261 775,79

	29/12/2023	30/12/2022
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 849,26	33 409,83
Total	-3 849,26	33 409,83

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	52 189 012,66	95 640 931,33	180 865 228,45	166 510 012,34
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6- 12 MOIS I en EUR				
Actif net	22 863 655,16	67 432 716,70	160 397 603,49	145 031 722,13
Nombre de titres	22 722,751	67 049,043	159 968,564	138 976,217
Valeur liquidative unitaire	1 006,20	1 005,72	1 002,68	1 043,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,32	-4,00	1,63	-0,18
Capitalisation unitaire sur résultat	1,73	4,02	4,34	23,23
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6- 12 MOIS R en EUR				
Actif net	29 325 357,50	28 208 214,63	20 467 624,96	21 478 290,21
Nombre de titres	291 523,932	280 660,072	204 302,627	206 026,082
Valeur liquidative unitaire	100,59	100,50	100,18	104,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,03	-0,40	0,16	-0,01
Capitalisation unitaire sur résultat	0,14	0,36	0,41	2,30

Désignation des valeurs	Désignation des valeurs Devise Qté Nbre ou nominal Valeur actuelle		% Actif Net	
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 0.0% 01-11-24	EUR	1 700 000	1 643 245,50	0,99
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.625% 17-02-25	EUR	500 000	486 447,23	0,29
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	900 000	941 059,62	0,56
SCHAEFFLER AG 1.875% 26-03-24	EUR	944 000	952 225,03	0,58
TOTAL ALLEMAGNE			4 022 977,38	2,42
AUSTRALIE				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 3.652% 20-01-26 TOTAL AUSTRALIE	EUR	800 000	834 499,25 834 499,25	0,50 0,50
BELGIQUE				
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 1.25% 11-07-26	EUR	2 000 000	1 921 321,86	1,15
TOTAL BELGIQUE			1 921 321,86	1,15
CANADA				
TORONTO DOMINION BANK THE E3R+0.45% 20-01-25	EUR	500 000	505 773,13	0,31
TOTAL CANADA			505 773,13	0,31
DANEMARK				
NYKREDIT E3R+1.0% 25-03-24	EUR	1 500 000	1 504 238,83	0,90
ORSTED 3.625% 01-03-26 EMTN	EUR	2 800 000	2 900 087,30	1,74
TOTAL DANEMARK			4 404 326,13	2,64
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 3.75% 16-01-26	EUR	1 200 000	1 253 519,26	0,75
BANCO NTANDER E3R+0.75% 21-11-24	EUR	800 000	806 663,60	0,48
CAIXABANK 0.375% 03-02-25 EMTN	EUR	1 000 000	969 551,51	0,59
TOTAL ESPAGNE			3 029 734,37	1,82
ETATS-UNIS				
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	400 000	385 005,44	0,24
VIATRIS 2.25% 22-11-24	EUR	1 000 000	985 846,97	0,59
TOTAL ETATS-UNIS			1 370 852,41	0,83
FINLANDE				
NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	EUR	1 200 000	1 178 236,98	0,71
NORDEA BKP 3.625% 10-02-26	EUR	1 700 000	1 751 239,75	1,05
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	1 000 000	1 035 821,56	0,62
TOTAL FINLANDE			3 965 298,29	2,38
FRANCE				
ACCOR 2.5% 25-01-24	EUR	1 600 000	1 633 685,04	0,98
ALD 4.375% 23-11-26	EUR	1 800 000	1 853 533,72	1,12
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	1 200 000	1 236 716,49	0,74
ALTAREA 2.25% 05-07-24	EUR	100 000	99 647,35	0,06
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 30-09-24	EUR	500 000	484 962,50	0,29
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	1 000 000	1 017 979,37	0,61
AUCHAN 2.375% 25-04-25 EMTN	EUR	1 800 000	1 788 412,23	1,07
AUCHAN 2.625% 30-01-24 EMTN	EUR	3 500 000	3 579 023,77	2,15
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 11-05-26	EUR	1 000 000	930 014,75	0,56
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	1 100 000	1 138 324,45	0,68
BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 437 498,36	0,86

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BQ POSTALE 1.0% 16-10-24 EMTN	EUR	800 000	784 782,78	0,48
BUREAU VERITAS 1.875% 06-01-25	EUR	800 000	797 848,71	0,48
CARREFOUR BQ 0.107% 14-06-25	EUR	800 000	762 842,78	0,46
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.625% 10-08-25	EUR	1 000 000	980 937,24	0,59
ELIS EX HOLDELIS 1.75% 11-04-24	EUR	1 000 000	1 005 851,39	0,60
ENGIE 1.0% 13-03-26 EMTN	EUR	1 000 000	959 857,43	0,57
I 2.0% 10-12-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 964 592,95	1,18
JCDECAUX 2.0% 24-10-24	EUR	1 300 000	1 284 913,22	0,77
L OREAL S A 3.125% 19-05-25	EUR	2 500 000	2 545 981,49	1,53
LVMH MOET HENNESSY 3.375% 21-10-25	EUR	1 800 000	1 824 621,79	1,10
PERNOD RICARD 1.125% 07-04-25	EUR	600 000	588 389,95	0,35
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	1 600 000	1 587 637,16	0,95
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	800 000	835 549,10	0,50
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	1 600 000	1 593 174,47	0,96
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	800 000	808 971,41	0,48
RENAULT CREDIT INTERNATIONAL BANQUE SA E3R+0.58% 12-03-25	EUR	1 900 000	1 904 433,33	1,15
RENAULT CREDIT INTL BANQUE E3R+0.57% 04-11-24	EUR	1 000 000	1 008 628,33	0,61
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp	EUR	2 100 000	1 970 809,43	1,18
SEB 1.5% 31-05-24	EUR	2 000 000	1 995 706,89	1,20
SG E3R+0.8% 22-05-24 EMTN	EUR	2 000 000	2 015 981,33	1,21
TELEPERFORMANCE SE 1.875% 02-07-25	EUR	1 000 000	979 117,46	0,59
THALES SERVICES SAS 4.0% 18-10-25	EUR	2 000 000	2 043 640,60	1,23
TIKEHAU CAPITAL 2.25% 14-10-26	EUR	200 000	194 146,90	0,11
VALEO 3.25% 22/01/24 EMTN	EUR	300 000	309 014,47	0,18
VINCI 3.375% 04-02-25 EMTN	EUR	1 000 000	1 022 626,64	0,62
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	1 300 000	1 275 043,48	0,77
TOTAL FRANCE			48 244 898,76	28,97
IRLANDE				
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	1 300 000	1 353 947,30	0,81
FCA BANK E3R+1.6% 24-03-24	EUR	1 000 000	1 003 722,56	0,60
TOTAL IRLANDE			2 357 669,86	1,41
ITALIE				
FCA BANK 4.25% 24-03-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 033 464,26	0,62
FERRARI NV 1.5% 27-05-25	EUR	2 100 000	2 061 249,49	1,23
INTE E3R-4+1.56% 13-03-24	EUR	1 000 000	1 005 344,81	0,61
LEASYS 4.375% 07-12-24	EUR	2 000 000	2 011 114,92	1,20
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	1 100 000	1 141 937,59	0,69
TOTAL ITALIE			7 253 111,07	4,35
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC 3.75% 17-07-26	EUR	2 000 000	2 060 216,07	1,24
HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG 2.5% 09-10-24	EUR	1 000 000	996 129,32	0,60
TOTAL LUXEMBOURG			3 056 345,39	1,84
PAYS-BAS				
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-26	EUR	1 200 000	1 246 347,74	0,75
ING BANK NEDERLAND NV E3R+0.66% 02-10-26	EUR	1 000 000	1 004 606,47	0,60
ING GROEP NV 0.125% 29-11-25	EUR	1 500 000	1 449 329,30	0,87
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06-05-25	EUR	1 100 000	1 095 903,10	0,66

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VITERRA FINANCE BV 0.375% 24-09-25	EUR	700 000	662 255,89	0,40
TOTAL PAYS-BAS			5 458 442,50	3,28
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 3.375% 02-04-25 EMTN	EUR	2 500 000	2 557 402,05	1,54
DIAGEO FINANCE 3.5% 26-06-25	EUR	2 000 000	2 040 540,05	1,22
MOND FIN 1.5% 15-04-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 003 778,69	0,60
MONDI FINANCE 1.625% 27-04-26	EUR	1 000 000	977 704,13	0,59
ROYAL BK SCOTLAND GROUP 0.75% 15-11-25	EUR	1 500 000	1 460 541,15	0,88
SCOTTISH AND SOUTHERN ENERGY 0.875% 06-09-25	EUR	1 000 000	963 944,95	0,58
TOTAL ROYAUME-UNI			9 003 911,02	5,41
SUEDE				
SVEN CEL 1.125% 05-03-25 EMTN	EUR	500 000	490 824,63	0,29
SWEDBANK AB 3.75% 14-11-25	EUR	1 300 000	1 318 028,34	0,79
VOLVO TREASURY AB E3R+0.75% 31-05-24	EUR	200 000	201 315,72	0,12
TOTAL SUEDE			2 010 168,69	1,20
SUISSE				
UBS GROUP AG 0.25% 03-11-26	EUR	1 000 000	938 711,67	0,57
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	EUR	1 500 000	1 501 595,78	0,90
TOTAL SUISSE			2 440 307,45	1,47
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			99 879 637,56	59,98
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			99 879 637,56	59,98
Titres de créances				,
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou				
assimilé				
FRANCE				
ALSTOM SA 150124 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 996 169,54	1,20
ALTEN SYSTEMES 020224 FIX 0.0	EUR	1 000 000	996 062,94	0,60
AVRIL SCA 220324 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 969 833,78	1,79
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 020224 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 987 755,08	1,79
ELIS SA EX HOLDELIS SA 220124 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 994 683,86	1,20
FINANCIERE MAR 120224 FIX 0.0	EUR	1 000 000	994 723,50	0,59
FINANCIERE MAR 230224 FIX 0.0	EUR	1 000 000	993 531,86	0,59
GROU E E3R+0.45% 12-02-24	EUR	7 000 000	7 044 049,25	4,23
ILIAD SA 110124 FIX 0.0	EUR	1 000 000	998 526,78	0,60
ITM ENTREPRISES 180124 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 995 447,39	1,20
LAGARDERE SA 180124 FIX 0.0	EUR	1 000 000	997 503,27	0,61
LAGARDERE SA 270324 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 977 530,78	1,19
LDC SABLE 220124 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 994 804,92	1,20
NEXANS SA 110124 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 997 027,59	1,20
ORANO SA 230124 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 994 387,69	1,19
SAVENCIA SA 120224 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 989 749,05	1,20
SOCIETE BIC 120224 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 984 372,54	1,79
SOFIPROTEOL 050324 OISEST 0.36	EUR	2 000 000	2 005 925,88	1,20
SOPRA STERIA GROUP 190324 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 972 803,38	1,79
TELEPERFORMANCE SE 270224 FIX 0.0	EUR	1 000 000	993 128,86	0,60
TOTAL FRANCE			42 878 017,94	25,76
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			42 878 017,94	25,76
-9	1			

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net	
assimilé					
ALLEMAGNE					
SANT CONS BANK AG ZCP 15-02-24	EUR	2 000 000	1 989 221,36	1,19	
TOTAL ALLEMAGNE			1 989 221,36	1,19	
ESPAGNE					
ACCIONA FINANCIACION FILIALES 190424 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 972 821,75	1,18	
TOTAL ESPAGNE			1 972 821,75	1,1	
PAYS-BAS					
SGS NEDE HOLD BV ZCP 14-02-24	EUR	2 000 000	1 989 080,55	1,2	
TOTAL PAYS-BAS			1 989 080,55	1,2	
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			5 951 123,66	3,5	
TOTAL Titres de créances			48 829 141,60	29,3	
Organismes de placement collectif OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays FRANCE					
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans Part I	EUR	24 809	5 780 993,18	3,4	
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I	EUR	8 500	10 554 705,00	6,3	
TOTAL FRANCE			16 335 698,18	9,8	
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			16 335 698,18	9,8	
TOTAL Organismes de placement collectif			16 335 698,18	9,8	
Instruments financier à terme					
Engagements à terme fermes					
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé					
EURO SCHATZ 0324	EUR	-420	-212 400,00	-0,1	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-212 400,00	-0,1	
TOTAL Engagements à terme fermes			-212 400,00	-0,1	
TOTAL Instruments financier à terme			-212 400,00	-0,1	
Appel de marge					
APPEL MARGE CACEIS	EUR	212 400	212 400,00	0,1	
TOTAL Appel de marge			212 400,00	0,1	
Créances			264 310,19	0,1	
Dettes			-132 286,42	-0,0	
Comptes financiers			1 333 511,23	0,8	
Actif net			166 510 012,34	100,0	

Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS R	EUR	206 026,082	104,25	
Parts PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	EUR	138 976,217	1 043,57	